



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **22/09/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ACQUISITION TERRAINS DECHETTERIE THUIR –
 BUDGET PRINCIPAL
 AUTORISATION NEGOCIATIONS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 L.FERRER (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-80-17TerrDch-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publié ou Notifié

le

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)
 A.BOURRAT (Thuir)

Absent :

P.MAURAN (Montauriol)
 P.MAURY (Thuir)

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS – BUDGET PRINCIPAL DECHETTERIE

- VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de développement économique du territoire intercommunal,
 VU les crédits provisionnés au chapitre 21-Compte 2111 du budget Principal 2017

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les dispositions diverses nécessitant de procéder à l'acquisition de différents terrains :

Budget Principal 2017

La Communauté souhaite poursuivre l'aménagement de sa déchetterie communautaire située à THUIR pour l'agrandir et développer ses filières de traitement de déchets. Afin de permettre un accès aux terrains la surplombant, à aménager et sécuriser, le Président **PROPOSE** au Conseil de procéder à l'achat de plusieurs parcelles situées entre la déchetterie et le centre technique communautaire.

La surface des terrains à acquérir est : 454 m²

Propriété TORCATIS : parcelle C1064 – acquisition de 157 m²
 parcelle C1065 – acquisition de 280 m²

Propriété MODAT : parcelle C573 – acquisition de 17 m²

Le Président **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à négocier le prix d'achat avec les propriétaires des parcelles précitées, dans un maximum de 10€TTC/m², et signer les actes de sous-seing privé le cas échéant.

Il **PRECISE** qu'une prochaine délibération interviendra afin de présenter les actes définitifs avant signature, et de prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires.

Le Conseil Communautaire,
 Oûi l'exposé de son président,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président à négocier avec les propriétaires des terrains ainsi définis, et de signer les sous seings privés qui en découleront, dans la limite budgétaire fixée telle que :

Prix maximal d'acquisition : 4 540 €TTC/m² (hors frais de notaire)

Propriété TORCATIS : parcelle C1064 – acquisition de 157 m²
 parcelle C1065 – acquisition de 280 m²

Propriété MODAT : parcelle C573 – acquisition de 17 m²

INDIQUE que les termes définitifs des acquisitions seront présentés lors d'un prochain conseil pour approbation avant signature.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le jour, mois et an que dessus

Le Président,
 René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-80-17TerrDch-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017